



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-sixième session

19-21 octobre 2020¹

Allocution du porte-parole de la Consultation de la société civile

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale

RLC-Conferencia@fao.org

1. Les organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes se sont téléreunies lors de la Consultation régionale de la trente-sixième Conférence de la FAO les 6 et 7 octobre 2020. Les organisations reconnaissent et apprécient l'importance de cet espace de dialogue pour la construction d'alliances et de propositions destinées à progresser vers la souveraineté alimentaire et le développement durable de notre région.

2. Nous reconnaissons et apprécions à leur valeur les efforts de l'Alliance pour la souveraineté des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes, issue d'un processus de lutte au long cours contre la faim et la malnutrition dans notre région, avec pour engagement celui d'unir les voix et les propositions des organisations et des groupements sociaux de paysans et de paysannes, d'agriculteurs familiaux, de travailleurs ruraux, de pêcheurs et de pêcheuses artisanaux, de peuples indigènes et autochtones, d'hommes et de femmes d'ascendance africaine, de jeunes et de personnes handicapées dans la lutte pour la souveraineté alimentaire. La reconnaissance de l'Alliance et de l'Alliance agricole des Caraïbes (AACARI) par la FAO et des gouvernements a permis de renforcer le dialogue avec les organisations et les groupements sociaux et d'obtenir de bons résultats en matière de propositions politiques et d'actions communes dans le combat contre la faim et la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui nous encourage à unir nos forces dans la lutte pour la souveraineté alimentaire et de meilleures conditions de vie pour nos peuples.

3. Considérant que la pandémie de covid-19 a eu des effets dommageables profonds sur l'agriculture familiale et paysanne, la pêche artisanale et les peuples indigènes et autochtones, empêchant leur accès aux intrants productifs, aux premiers moyens de production artisanale, aux biens de consommation familiaux et privant les consommateurs de nourriture saine et disponible.

¹ Session initialement prévue du 27 au 29 avril 2020, à Managua (Nicaragua).

4. Considérant que les politiques gouvernementales en matière d'agriculture n'ont pas été adéquates ou qu'elles ont privilégié la production destinée à l'exportation par l'aménagement de plantations, de monocultures, une utilisation aveugle de produits agrochimiques portant préjudice aux systèmes alimentaires familiaux des peuples indigènes et paysans et à la biodiversité. Trop peu de gouvernements se montrent désireux de promouvoir la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles ou déterminés dans ce sens.
5. Considérant que les effets de la pandémie, ajoutés au mouvement d'accaparement progressif des terres, à la concentration des richesses naturelles, la dégradation de l'environnement et le retrait des droits acquis, ont augmenté la vulnérabilité sociale, l'insécurité alimentaire et provoqué la criminalisation de l'action des organisations et des groupements sociaux et l'expulsion des populations traditionnelles qui habitent la campagne, la forêt et les plans d'eau.
6. Considérant que, malgré les engagements et les obligations des États de mettre en œuvre les droits collectifs et individuels des femmes et des peuples autochtones, pourtant consacrés dans les instruments que sont le Programme 2030, le Programme d'action de Beijing, le Consensus de Montevideo, la CEDAW, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention 169 de l'OIT, nous n'avons toujours pas, du Nord au Sud de notre continent, de véritable accès aux politiques, programmes, services et ressources publics utiles, car les États refusent de reconnaître nos connaissances, notre expertise, nos pratiques, nos expériences et nos contributions à la recherche de solutions aux crises mondiales, et refusent également de faire droit à nos revendications d'autodétermination.
7. Considérant que les mesures politiques adoptées isolément par les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes pour surmonter les difficultés que nos peuples connaissent de longue date et affronter les nouveaux défis que crée la pandémie ont été insuffisantes pour stopper l'avancée de la faim, l'aggravation des inégalités sociales, voire même freiner la propagation de la covid-19 sur nos territoires.
8. Et considérant que la pandémie a frappé tous les secteurs et qu'elle a mis en évidence notre interdépendance et nous a appris que la santé et le bien-être d'autrui nous concernent tous, et qu'aucun d'entre nous n'est en sécurité si nous ne le sommes pas tous.
9. Nous, organisations de la société civile présentes à cette Consultation régionale de la FAO, déclarons que nous continuerons de lutter pour la souveraineté alimentaire, la garantie des droits et du bien-être des peuples de nos territoires, et à cet effet demandons instamment aux Nations Unies et aux gouvernements de la région de:
 - associer les organisations et les groupements sociaux aux décisions portant sur les mesures de lutte contre les effets de la covid-19; inclure d'urgence les populations des zones rurales, des massifs forestiers et les populations riveraines des bassins hydrographiques et des mers parmi leurs bénéficiaires, afin qu'elles jouissent pleinement des bienfaits de ces mesures, y compris les programmes d'accès aux aides financières, à une alimentation saine, aux médicaments, et autres services et articles de soin complets ou complémentaires, aux soins familiaux ou collectifs pour les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les paysans et paysannes, les agriculteurs familiaux, les travailleurs ruraux, les pêcheurs et pêcheuses artisanaux, les peuples indigènes et autochtones, hommes, femmes et jeunes et les personnes handicapées, les populations regroupées dans des zones surpeuplées et d'autres personnes dont la pandémie n'a fait que multiplier les difficultés;
 - définir une stratégie de réponse commune aux effets de la covid-19 et aux crises en cours, comprenant la crise alimentaire qui s'installe sur nos territoires et qui compromet la souveraineté alimentaire de nos peuples;
 - renforcer la participation sociale à toutes les décisions concernant la santé et la promotion du bien-être des agriculteurs familiaux, des paysans et paysannes, des travailleurs ruraux, des personnes d'ascendance africaine, des peuples indigènes et autochtones, des pêcheurs et pêcheuses artisanaux, des hommes, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des consommateurs;

- garantir le consentement libre, préalable et éclairé comme droit humain collectif à respecter dans l'adoption de politiques qui ont une incidence sur les peuples indigènes et les communautés locales, et sauvegarder nos droits et territoires qui doivent prendre le pas sur les accords de libre-échange et/ou les instruments d'expansion économique de l'initiative privée;
- définir, en collaboration avec les organisations de la société civile, des actions concrètes et un budget adéquat qui permettent une mise en œuvre plus efficace des plans d'action de la Déclaration des droits des paysans, de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et des objectifs de développement durable du Programme 2030;
- fournir un soutien économique et rendre visibles les initiatives des communautés indigènes et paysannes en matière de production qui vont dans le sens de la souveraineté alimentaire, la conservation de la biodiversité et la préservation des connaissances traditionnelles;
- renforcer les processus de coopération internationale pour le développement, ainsi que le rôle des organismes et des mécanismes des Nations Unies conçus pour faciliter la participation de la société civile dans des espaces de dialogue et de formulation de politiques qui favorisent le rétablissement et la transformation de systèmes alimentaires sains et permettent d'avancer vers un nouveau modèle de développement articulé sur les principes d'équité, d'égalité, de justice, de soins et de protection de la terre mère et de solidarité internationale;
- garantir, dans tous les processus décisionnels, l'autonomisation des femmes, des jeunes, des travailleurs ruraux, des personnes handicapées, des personnes d'ascendance africaine, des agriculteurs familiaux, des paysans, des pêcheuses, des peuples indigènes et autochtones et des consommateurs, en veillant également à l'autonomisation des jeunes que comptent nos peuples, nos communautés et nos territoires;
- respecter et appuyer les initiatives des femmes et des jeunes autochtones en matière de soins aux membres de leurs communautés, qu'ils soient spirituels, affectifs, nutritionnels ou médicaux, à travers leurs usages traditionnels et leurs mécanismes propres; la pandémie a révélé les graves obstacles que nous devons surmonter et l'état de quarantaine a exacerbé les multiples formes de violence homme-femme dont nous souffrons, il est donc nécessaire de garantir notre résilience et notre autonomie économique, sociale et politique;
- renforcer le rôle des jeunes de tous les secteurs et définir des réponses concrètes qui mettent en œuvre les mesures réclamées par les jeunes des zones urbaines et rurales, et adopter des mesures qui renforcent leurs actions et garantissent leurs droits à une éducation de qualité adaptée aux différents contextes et secteurs de la jeunesse; l'accès aux biens naturels et aux services collectifs de base; l'accès à un travail décent et à des possibilités d'emploi qui favorisent leur développement socioéconomique dans la dignité; et l'accès à des espaces et infrastructures de loisirs pour le développement d'activités socioculturelles;
- sauvegarder les droits des peuples autochtones et indigènes et reconnaître la valeur de leur tradition de défense et de soin de leurs populations, en particulier pendant la pandémie; leurs cultures et leurs connaissances ancestrales ont été décisives pour combattre l'essor de la pandémie sur leurs territoires et garantir la survie de leurs populations, car celles-ci n'ont pas reçu de la part des gouvernements actuels l'attention nécessaire ni n'ont bénéficié des avantages des mesures adoptées par ces derniers;
- élaborer une stratégie commune et efficace pour affronter le changement climatique, alignée sur les mesures et les instruments qui préservent notre environnement et promeuvent l'agroécologie comme mode de vie, de production et de consommation durables; il est nécessaire de promouvoir et d'encourager des politiques agroécologiques faisant office de mécanisme de protection de la biodiversité et de système de résilience pérenne face au changement climatique, de sorte que la FAO permette à ses États Membres, en les

sensibilisant et en leur fournissant l'assistance technique nécessaire, de l'intégrer en tant que système intelligent au service du développement durable;

- promouvoir des programmes et des politiques visant à la restauration des espaces naturels et des écosystèmes, notamment les forêts qui subissent l'extractivisme. La mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique doit se faire avec la participation de tous les citoyens, y compris les femmes autochtones, et l'allocation de budgets conçus pour atteindre leurs objectifs;
- prêter appui à l'érection d'un «droit à une alimentation saine», qui reconnaisse les contributions des savoirs ancestraux dans l'accomplissement de la transformation des systèmes alimentaires s'appuyant sur des régimes alimentaires sains, proposés par une agriculture durable et résiliente au climat; en particulier, la FAO peut nous aider à protéger les savoirs traditionnels, favoriser la synergie entre ses travaux et les conventions des Nations Unies sur les produits chimiques, en créant un mécanisme d'interaction régionale soutenue entre les peuples autochtones et l'agriculture familiale, paysanne et autochtone, grâce auquel des moyens novateurs de partage peuvent être échangés sur l'agriculture sans pesticides, l'utilisation d'une eau pure et le développement durable; et
- démocratiser les technologies numériques en garantissant l'inclusion de tous les secteurs et les peuples représentés ici dans les espaces de décision sur la production de connaissances qui concernent la numérisation de l'agriculture, avec un niveau adéquat de ressources investies dans les formations permanentes et les innovations; des technologies qui donnent toute leur place à l'agroécologie et aux savoirs traditionnels et ancestraux dans la production et la diffusion de connaissances requérant l'utilisation de ces technologies numériques. Il se trouve que jusqu'à présent, ces technologies n'ont pas été au service de tous et la numérisation de l'agriculture a malheureusement été exclusive et asservie à la tentative d'opérer une nouvelle révolution industrielle, qui tend à remplacer les savoirs ancestraux par des biens jetables.

10. Les organisations de la société civile soutiennent les initiatives régionales de la FAO et proposent que celles-ci soient mises en œuvre par des mesures concrètes, un budget et avec une participation sociale adéquate qui nous aident à stopper l'avancée néolibérale sur le continent, car celle-ci représente un obstacle à la mise en œuvre de la proposition de développement rural proposée dans les documents. Il est temps de reconnaître le travail incontournable des organisations qui vise à garantir la souveraineté et la sécurité alimentaires et d'en renforcer l'importance dans le plan des travaux de la FAO.

11. Toutefois, il est nécessaire de rendre explicite dans les initiatives régionales l'engagement à mettre en œuvre le Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. D'autres documents, tels que l'encyclique du pape François, peuvent offrir des éléments qui renforcent nos luttes et contribuent à l'élaboration d'actions concrètes destinées à vaincre la pauvreté et la faim.

12. Les organisations de la société civile expriment leurs remerciements à la FAO pour son soutien et ses efforts ayant permis de mener cette Consultation régionale de manière large, inclusive et participative. Mais il est nécessaire d'élargir la participation sociale et la voix des peuples aussi dans les conférences régionales, afin de garantir un dialogue direct avec les représentants des gouvernements de notre région.

13. Nous réaffirmons notre engagement à continuer de collaborer à la construction d'instruments apportant des réponses politiques qui garantissent les droits des peuples de la région Amérique latine et Caraïbes, préservent nos territoires et nos richesses naturelles par des actions concrètes pour la réduction et l'élimination de la faim et des inégalités présentes dans notre région.